

Séance extraordinaire - Jeudi 21 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la municipalité de Kazabazua, tenue le 21 mai 2026 à 16h au 26 chemin Begley (Centre communautaire), à Kazabazua.

Sont présents : Monsieur Gabriel Guertin Maire
 Madame Pamela Lachapelle Conseillère
 Madame Heather Quinn Conseillère
 Madame Tanya Gabie Conseillère
 Monsieur Damien Lafrenière Conseiller
 Madame Nicole Constantineau Conseillère

Est absent : Monsieur Matthew Orlando Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gabriel Guertin.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

000
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

0-1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gabriel Guertin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu’il y a quorum ouvre la séance, il est 16h.

0-2
ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

KAZ - 2026-05-21-384

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l’ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constqntineau, **APPUYÉ** par Pamela Lachaelle,

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour tel que présenté dans l’avis de convocation et comportant les sujets suivants et ce, sans aucune modification en vertu de l’article 153 du Code municipal du Québec :

00	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
300-01	Souffleuse usagée – Disposition
300-02	Directeur des travaux publics – Confirmation d’embauche
300-03	Ajustement salarial – Employé 02-001
400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01	Demande de soutien financier – Association des lacs de Kazabazua
500	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
600-01	Autorisation à la directrice-générale - Émission des permis
600-02	Comité – Étude des propriétés municipales
600-03	Avis de motion - Règlement relatif à l'émission des permis
600-04	Autorisation pour la démolition de trois (3) remises municipales
700	LOISIRS ET CULTURE
700-01	Accès à la rivière – Mandat à la directrice générale – Autorisation travaux et achats
700-02	Fête du Canada
700-03	Paieement final – Jeux d'eau - Autorisation
800	CORRESPONDANCE
800-01	Demande de contribution – Bourses secteur primaire
900	VARIA
1000	PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES
1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
<u>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS</u>	

100

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

200

SÉCURITÉ PUBLIQUE

300

TRANSPORT

300-01

SOUFFLEUSE USAGÉE - DISPOSITION

KAZ-2026-05-21-385

ATTENDU QUE la municipalité a fait procéder à une évaluation mécanique de la souffleuse à neige municipale afin de vérifier son état et les réparations requises ;

ATTENDU QU'une pièce a été achetée dans le cadre des vérifications effectuées sur l'équipement ;

ATTENDU QUE l'évaluation a démontré que la souffleuse nécessite des réparations supplémentaires importantes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a finalement décidé de procéder à l'acquisition d'une nouvelle souffleuse à neige ;

ATTENDU QUE le fournisseur a confirmé que, dans l'éventualité où la municipalité retourne la souffleuse usagée, un crédit correspondant au coût de la pièce achetée ainsi qu'aux honoraires de vérification sera accordé à la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

QUE le conseil municipal autorise le retour de la souffleuse usagée au fournisseur afin de bénéficier du crédit applicable relativement à la pièce achetée et aux frais de vérification ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire et à effectuer toute démarche requise afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

300-02
DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

KAZ-2026-05-21-386

CONSIDÉRANT la résolution KAZ-2026-03-12-322 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite résolution mandatait la directrice générale pour procéder à un appel de candidatures afin de pourvoir le poste de directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la même résolution mandatait le maire ainsi que la directrice générale afin de présenter une recommandation au conseil municipal en vue de la sélection du candidat retenu;

CONSIDÉRANT les entrevues réalisées auprès des candidats présélectionnés ;

CONSIDÉRANT la recommandation soumise aux membres du conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur James Schnob à titre de directeur des travaux publics et ce, à compter du lundi le 25 mai 2026.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle pourra être prolongée au besoin;

QUE les conditions salariales et les autres modalités d'emploi soient établies dans un contrat de travail à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

300-03
AJUSTEMENT SALAIRAL – EMPLOYÉ 02-001

KAZ-2026-05-21-387

CONSIDÉRANT l'évaluation des responsabilités et des tâches assumées par l'employé concerné;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'ajuster la rémunération de l'employé afin de refléter les fonctions exercées ainsi que les besoins opérationnels de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise un ajustement du taux horaire de l'employé numéro 02-001, et ce, à compter du 6 mai 2026 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer les modifications nécessaires au dossier de l'employé et au traitement de la paie.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

La conseillère au siège 4, Tanya Gabie, et le conseiller au siège 5, Damien Lafrenière, ont voté contre cette résolution. Ils ont mentionné être contre le processus utilisé.

400

HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ASSOCIATION DES LACS DE KAZABAZUA

KAZ-2026-05-21-388

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par l'Association des lacs de Kazabazua concernant une demande de soutien financier pour la réalisation d'une étude exhaustive sur la santé des lacs du secteur du lac Danford ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des lacs de Kazabazua agit depuis plus de vingt (20) ans à titre de gardienne des plans d'eau situés sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une première étude exhaustive sur la santé des lacs a été réalisée il y a environ dix (10) ans en collaboration avec l'ABV-7 et avec une participation financière partagée entre la municipalité et l'Association ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude a permis de constituer une base de données utile pour le suivi environnemental des lacs ainsi que pour soutenir la municipalité dans ses responsabilités en matière de gestion des plans d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les biologistes de l'ABV-7 recommandaient un suivi aux dix (10) ans et qu'il est opportun de procéder à une nouvelle évaluation de la qualité de l'eau et de l'état des rives ;

CONSIDÉRANT QUE le projet sera réalisé en deux phases, soit une première phase en 2026 visant les trois grands lacs et une seconde phase en 2027 visant les six plus petits lacs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte favorablement la demande de soutien financier présentée par l'Association des lacs de Kazabazua dans le cadre de l'étude exhaustive sur la santé des lacs ;

QUE la municipalité autorise une contribution financière maximale de 7 100 \$ pour la phase 1 du projet en 2026 et une contribution financière maximale de 8 100 \$ pour la phase 2 du projet en 2027, sous réserve des disponibilités budgétaires et des appropriations nécessaires lors des exercices financiers concernés ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute démarche et à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

500

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-01

AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – ÉMISSION DES PERMIS

KAZ-2026-05-21-389

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la municipalité relativement au traitement des demandes de permis et certificats municipaux ;

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de ressources au département d'urbanisme et la nécessité d'assurer la continuité des services aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser la directrice générale à procéder à l'émission de certains permis et certificats municipaux conformément à la réglementation applicable ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder à l'émission des permis et certificats municipaux nécessaires au bon fonctionnement des opérations municipales, conformément aux règlements municipaux en vigueur ;

QUE cette autorisation demeure valide jusqu'à ce qu'une autre résolution du conseil municipal vienne la modifier ou l'abroger ;

QUE la directrice générale soit également autorisée à effectuer toute démarche administrative requise relativement au traitement des demandes de permis et certificats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal

Cette autorisation est en vigueur seulement lors d'absence de personnel au département d'urbanisme.

600-02

COMITÉ – ÉTUDE DES PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

KAZ-2026-05-21-390

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de différents immeubles et propriétés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à une analyse de certaines propriétés municipales dans le cadre d'un éventuel processus de disposition ou de mise en valeur ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité afin d'évaluer les différents aspects administratifs, techniques et stratégiques liés à ces propriétés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité chargé d'étudier les propriétés municipales pouvant faire l'objet d'un éventuel processus de disposition ou de valorisation ;

QUE ce comité soit composé des personnes suivantes :

- Le maire, Gabriel Guertin,
- Les conseillères Heather Quinn et Nicole Constantineau
- La directrice générale, Claudia Lacroix

QUE le comité soit mandaté afin de procéder aux analyses nécessaires et de formuler des recommandations au conseil municipal relativement aux options envisageables pour les propriétés concernées ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à accompagner le comité dans ses démarches administratives et à fournir les documents et informations nécessaires à l'analyse des dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMRBES PRÉSENTS

600-03

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère au siège 6, Nicole Constantineau qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats municipaux.

Ce projet de règlement aura notamment pour objet d'ajouter de nouvelles catégories de travaux, d'activités ou de situations nécessitant l'obtention obligatoire d'un permis ou d'un certificat municipal préalablement à leur réalisation.

Le projet de règlement vise également à préciser certaines dispositions administratives relatives au traitement et à l'émission des permis et certificats municipaux afin d'assurer une meilleure application de la réglementation municipale.

Conformément à la loi, une copie du projet de règlement sera déposée lors d'une séance subséquente.

600-04

AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DE TROIS (3) REMISES MUNICIPALES

KAZ-2026-05-21-391

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de trois (3) remises municipales devenues désuètes et/ou non fonctionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) de ces remises sont situées à la caserne incendie et qu'une (1) autre est située au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT le mauvais état de ces bâtiments, le conseil municipal juge opportun de procéder à la démolition de ces bâtiments afin d'assurer une meilleure gestion des infrastructures municipales et de libérer les espaces concernés ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la directrice générale afin d'effectuer les démarches et procédures nécessaires relativement à ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin d'effectuer toutes les démarches, procédures administratives et demandes d'autorisation nécessaires en vue de procéder à la démolition de trois (3) remises municipales, soit deux (2) situées à la caserne incendie et une (1) située au bureau municipal ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

700

LOISIRS ET CULTURE

700-01

ACCÈS À LA RIVIÈRE – MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE – AUTORISATION TRAVAUX ET ACHATS

KAZ-2026-05-21-392

CONSIDÉRANT la résolution 2025-12-09-251 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil municipal tenue le 9 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil envisagent d'effectuer l'installation saisonnière d'un quai flottant à l'emplacement prévu à cet effet ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'améliorer et de sécuriser l'accès au site afin d'assurer une utilisation adéquate des lieux par les citoyens et les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'ajouter diverses installations et fournitures sur le site, notamment des poubelles ainsi qu'une signalisation indiquant les activités autorisées et interdites ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder aux démarches nécessaires relativement à l'installation temporaire du quai municipal ;

QUE ce mandat inclue également les travaux d'amélioration et de réfection de l'accès au site, l'installation de poubelles en ciment, ainsi que l'achat et l'installation de la signalisation jugée nécessaire concernant les activités autorisées et non autorisées sur les lieux ;

QUE la directrice générale soit autorisée à effectuer les achats requis et à mandater les ressources nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

700-02
FÊTE DU CANADA

Sujet non traité.

700-03
PAIEMENT FINAL – JEUX D’EAU - AUTORISATION

Sujet déjà traité en janvier 2026.

800
CORRESPONDANCE

800-01
DEMANDE DE CONTRIBUTION – BOURSES SECTEUR PRIMAIRE

KAZ-2026-05-21-393

CONSIDÉRANT la demande de commandite transmise à la municipalité relativement à l’octroi de bourses pour les finissants du Pavillon St-Nom-de-Marie, soit l’école au Lac Ste-Marie ;

CONSIDÉRANT QUE la graduation représente un événement important pour les étudiants de 6e année et que des coûts sont associés à l’organisation de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l’octroi de quatre (4) bourses destinées à des étudiants résidant sur le territoire de la municipalité de Kazabazua ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire encourager la persévérance scolaire et souligner la réussite des jeunes de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l’octroi de quatre (4) bourses d’un montant de cinquante dollars (50 \$) chacune aux étudiants résidents de Kazabazua finissants du Pavillon St-Nom-de-Marie ;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire prévu à cette fin ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à procéder au paiement desdites bourses conformément à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

900
VARIA

1000

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Une période de questions et de commentaires est tenue. Quelques personnes posent des questions ou émettent des commentaires.

1100

LEVÉE DE LA SÉANCE

KAZ-2026-05-21-394

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

QUE la présente séance soit levée à 16h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Gabriel Guertin
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-Trésorière